

# RISTOURNE SUR LA CONSOMMATION D'EAU/ELECTRICITE POUR LES FAMILLES A REVENUS MODESTES ET OCTROI DE SACS BIODEGRADABLES (25l) - 2021

## **Conditions d'octroi d'une ristourne de 62,00 euros et d'un rouleau de 10 sacs biodégradables (25 l), approuvées par le Conseil communal du 2 mars 2021**

- Le total des revenus annuels de tous les membres repris dans la composition de ménage n'excèdera pas la somme de 19.892,01(\*) euros (revenu globalement imposable – exercice d'imposition 2020–revenus 2019) augmentée de 3.682,55 (\*) euros par personne à charge ou cohabitante (x 2 si handicap)
- Ne pas bénéficier de revenus de biens immobiliers (n'être propriétaire que d'1 seule habitation – unique bien – et y être domicilié)
- Ne pas être redevable envers la Ville d'aucune taxe et/ou redevance quelconques
- Ne pas avoir quitté le territoire communal lors de la liquidation de la ristourne et de la délivrance des sacs biodégradables
- Ces avantages ne sont pas cumulables avec la ristourne d'eau « familles nombreuses »
- Demande complète à rentrer pour le 15 juin 2021 au plus tard
- 

(\*) Intervention majorée – moyenne des plafonds année 2020 (BIM)

NOM, prénom : .....

Numéro National : .....

Rue ..... N° ..... Bte .....

Code postal .....N° compte bancaire : BE .....

N° de tél. : .....

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus au 01/01/2021, déclare sur l'honneur que les revenus annuels cumulés de tous les membres repris dans ma composition de ménage ne dépassent pas 19.892,01 euros (revenu globalement imposable) augmentés de 3.682,55 euros par personne à charge ou cohabitante (x 2 si handicap)

*Pour être recevable, la demande est accompagnée obligatoirement des pièces justificatives suivantes :*

- 1) l'avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2020, revenus 2019 de tous les membres repris dans ma composition de ménage qui ne sont pas/plus à charge
- 2) une composition de ménage arrêtée au 1er janvier 2021 (Population : 010/43.61.30 – [population@olln.be](mailto:population@olln.be) )

*Suivant ma situation familiale, obligatoirement :*

- 3) attestation d'études pour les enfants de plus de 18 ans jusqu'à 25 ans ;
- 4) attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage.

Seuls les dossiers complets et rentrés pour le 15 juin 2021 au plus tard (par courrier ou déposés à l'administration communale ou par mail à [ristournes@olln.be](mailto:ristournes@olln.be)) seront traités.

Adresse : Administration communale, Service Activités et Citoyen – Affaires sociales, Espace du Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve - Renseignements complémentaires : 010/43.61.76.

Le formulaire est également téléchargeable sur notre site [www.olln.be/ristournes](http://www.olln.be/ristournes)

Date et signature :